



mis en ligne le 19/11/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-275

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour un déménagement

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,
Vu le Code de la route,
Vu les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,
Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la demande effectuée par Madame Herail pour un déménagement au 16 rue Trencavel le samedi 23 Novembre 2024

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement lié au déménagement est autorisé vis à vis du 14 rue Trencavel sur trois emplacements de stationnement de 08h00 à 18h00 le samedi 23 Novembre.

ARTICLE 2 : La circulation sera maintenue et pourra être temporairement bloquée selon les besoins liés au déménagement.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera sanctionnée en fonction des règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 15 Novembre 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR